

---

Commentaires sur l'ébauche du document d'orientation pour la mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique du secteur extracôtier de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador (AMEC, septembre 2013)

---

Présenté à l'*Office Canada Terre-Neuve-et-Labrador et l'AMEC*



Par Amélie Robillard

Le 27 septembre 2013

## **Avant-propos**

*Ce travail ne se veut pas exhaustif. J'écris ces commentaires en appui à ceux émis par plusieurs groupes, organismes et citoyens, soucieux de la santé du Saint-Laurent. Je remercie tous ces gens, qui tentent par tous les moyens de conscientiser la population, les gouvernements et certaines entreprises, sur tous les risques associés à l'exploration ou l'exploitation des hydrocarbures.*

*Nos actions sont guidées par nos passions. Par «amour» pour le monde marin et l'étroite chaîne entre ces écosystèmes et nos vies, je me dois de défendre l'environnement.*

*Je souhaite éviter toute forme d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, par principe de précaution.*

## Commentaires

Il y a quelques années, nous pouvions ignorer les **impacts cumulatifs** que pouvait avoir l'**activité humaine** sur l'environnement. En effet, les océans semblaient si grands et vastes et l'air si pur et bon. Désormais, nous savons que certains types de polluants peuvent avoir des effets néfastes sur une exposition à long terme. Des espèces comme le béluga sont aujourd'hui menacées; l'exposition prolongée à divers polluants entraînerait une diminution de leur système immunitaire et/ou causerait diverses maladies (MPO, 2013). Les liens de causes à effets ne sont pas toujours aussi simples et évidents à comprendre que les effets d'un **déversement** majeur de pétrole.

Je souhaite rappeler à l'AMEC et à l'*Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador et des hydrocarbures extracôtiers* (C-NLOPB) que le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent possèdent une **biodiversité** remarquable (Aperçu en Annexe 1). Plusieurs espèces comme des coraux sont, entre autres, retrouvés dans la zone de l'EES Terre-Neuve ouest (Kenchington *et al.*, 2010). Leur présence dans les écosystèmes constitue des **habitats essentiels** (Edinger, E. *et al.*, 2007). Par exemple, la récente découverte de Baillon *et al.*, (2012) démontre l'étroite association qui existerait entre certaines espèces de plumes de mer et les larves de sébastes (*Sébaste sp.*). Le choix d'exploiter les hydrocarbures, à proximité de ces habitats sensibles et essentiels pour de nombreuses espèces, devrait être substitué par la valorisation de nouvelles techniques, moins risquées pour l'environnement. Notre **alimentation** provient principalement du milieu marin, protégeons le.

Les commentaires et les recommandations qui vous seront présentés, sont ceux déjà soulevés par de nombreux organismes et citoyens conscients des enjeux sociaux et environnementaux (Annexe 2). Il y a plusieurs questions et des solutions alternatives. Il n'en reste qu'aux dirigeants de bien vouloir entendre nos préoccupations et de répondre à ces questions de manière claire et précise.

Le rapport AMEC contient suffisamment d'éléments permettant de dire au C-NLOPB que les activités pétrolières ne devraient pas être autorisées dans la partie terre-neuvienne du golfe du Saint-Laurent.

### *Constats*

1. Il y a un manque d'**acceptabilité sociale** dans les cinq provinces du golfe;
2. La partie terre-neuvienne du golfe contient de nombreux **secteurs uniques et/ou fragiles, essentiels** à la santé des écosystèmes du golfe;
3. Les **lacunes au niveau des connaissances biologiques** et au niveau de l'**impact des activités pétrolières**;
4. La **pêche** et le **tourisme** sont des activités importantes et leur cohabitation avec l'industrie pétrolière serait très difficile voir impossible; l'**importance économique** de la pêche et du tourisme est supérieure à celle qui est discutée dans le rapport préliminaire de l'AMEC;
5. Les activités pétrolières pourrait nuire à l'établissement de d'autres industries, telles que l'**aquaculture**;
6. La faible capacité d'**intervention** dans le golfe en cas de **déversement** majeur, tel que révélé par le dernier rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable;
7. Les **garanties financières** en cas de déversement sont largement insuffisantes. En effet, la limite de responsabilité des compagnies pétrolières dans le golfe qui est toujours fixée à \$30 millions (cette limite pourrait être portée à \$1 milliard, selon le ministre Oliver, un montant qui est malgré tout bien en deçà des coûts potentiels d'un déversement majeur – coûts qui dépassent \$42 milliards dans le golfe du Mexique);
8. Les **commentaires et mémoires** présentés par le public à l'automne 2012 n'ont pas obtenu de réponses satisfaisante d'AMEC et n'ont pas servi à bonifier le rapport préliminaire;
9. Les **impacts et les risques des activités pétrolières** dans le golfe, tout comme ceux de la fracturation hydraulique, ont été minimisés avec insistance tout au long du rapport;
10. L'efficacité des **mesures d'atténuation** n'est pas prouvée; les mesures d'atténuation proposées par AMEC sont faibles, la capacité d'intervention en cas d'accident est inadéquate, etc.
11. Absence de section « Conclusions et recommandations » dans le rapport AMEC (mai 2013)

## ***Recommandations générales***

Nonobstant les points précédents, le rapport d'AMEC est faible sous plusieurs aspects et il devrait être substantiellement bonifié avant de servir d'outil de décision au C-NLOPB. Je recommande à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador et des hydrocarbures extracôtiers les points ci-dessous, tel que proposé par plusieurs groupes et organismes :

1. Décréter un **moratoire** sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;
2. Demander à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale de déclencher une **commission d'examen fédéral sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent**, pour réaliser des études indépendantes;
3. Prioriser la **réduction de la consommation** totale d'énergie, l'efficacité énergétique, le développement des **énergies renouvelables** avant le développement des filières polluantes comme celle des hydrocarbures;
4. Instaurer une **gestion intégrée des ressources** en prenant le soin de bien évaluer les projets en fonction du principe d'intégration des externalités;
5. Réaliser des **simulations de déversements** d'hydrocarbures par des organismes indépendants à l'industrie pétrolière, tel que réalisées par des groupes universitaires (Cliche, 2013);
6. Interdire, de façon permanente, l'utilisation de la fracturation dans le cadre de l'exploration pétrolière et gazière, quel que soit le liquide utilisé, puisque les risques sont trop importants sur l'environnement, la santé humaine et l'économie;
7. De ne pas émettre de nouveaux permis d'exploration dans la zone extracôtière de Terre-Neuve;
8. De retirer l'appel d'offres lancé le 16 mai 2013 pour quatre parcelles de territoire dans la zone extracôtière de Terre-Neuve;
9. De ne pas autoriser les projets actuellement en cours dans le golfe, que ce soit les projets de Corridor Resources (Old Harry) ou Shoal Point Energy (côte ouest de Terre-Neuve);
10. De soumettre à l'examen du public les recommandations et conclusions du rapport final de l'évaluation environnementale stratégique.
11. Citer les rapports concernant les autres évaluations environnementales stratégiques, qui ont été réalisées dans la portion adjacente du golfe, soit celle de *Genivar* (Genivar, 2013) ;
12. Envisager, avec les dirigeants des compagnies pétrolières, d'**investir** dans des projets d'**énergies renouvelables et innovatrices** ; à la limite, la **production et la transformation de micro-algues** en pétrole (Veillette *et al.*), pourrait être plus stratégique et pourrait réduire les impacts sur notre environnement.

13. Attendre l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées avant d'accepter toute forme de relevé sismique ou d'exploration des hydrocarbures dans le golfe
14. Miser sur une **démarche scientifique**, pour l'obtention de réponses face aux problématiques rencontrées au lieu d'une démarche stratégique ;
15. Respecter l'habitat des **espèces en péril** ; conserver la **biodiversité** ;
16. Éviter la propagation de contaminants supplémentaires dans l'environnement ;
17. Encourager la **classification des coraux d'eau froide (Cold water corals) parmi des habitats essentiels** pour des espèces d'importance et également les classer **parmi les écosystèmes marins vulnérables** tel que proposé par Baillon *et al.*, (2012)

Plutôt que de concentrer autant d'attention, d'énergie, d'expertise et d'argent sur le développement de l'industrie pétrolière et gazière, ne devrions-nous pas contribuer à la nouvelle économie énergétique? La priorité ne devient-elle pas la promotion durable des énergies renouvelables tout en réduisant considérablement la consommation ?

Je souhaite ardemment que Terre-Neuve et toutes les autres provinces n'exploitent pas les hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

Merci de lire attentivement les commentaires,

*Amélie Robillard*

## Références

- Baillon, S., Hamel, J.F, Wareham, V.E., & Mercier, A. (2012). *Deep cold-water corals as nurseries for fish larvae*. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 10, 351-356.
- Cliche, Jean-François, 2013. *Old Harry: des simulations de déversement jugées trop optimistes*, La presse, Le Soleil, [consulté en ligne le 26 septembre 2013] : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201305/06/01-4648222-old-harry-des-simulations-de-deversement-jugees-trop-optimistes.php>
- Edinger, E., Baker, K., Devillers, R. and Wareham, V., 2007. *Coldwater corals off Newfoundland and Labrador: Distribution and fisheries impacts*. World Wildlife Fund-Canada, Toronto. 41p.
- Genivar, 2013, *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs* (EES2), 091-51078-00, 660 p.
- Kenchington, E., Lirette, C., Cogswell, A., Archambault, D., Archambault, P., Benoit, H., Bernier, D., Brodie, B., Fuller, S., Gilkinson, K., Lévesque, M., Power, D., Siferd, T., Treble, M., and Wareham, V. 2010. *Delineating Coral and Sponge Concentrations in the Biogeographic Regions of the East Coast of Canada Using Spatial Analyses*. DFO Can.Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2010/041. vi + 202 pp.
- Ministère de Pêches et Océans Canada (MPO), 2013. *Population de bélugas menacée : la pollution au banc des accusés*, Gouvernement du Canada [consulté en ligne le 26 septembre 2013], <http://www.dfompo.gc.ca/science/publications/article/2010/07-28-10-fra.html>
- Veillette M., Chamoumi M., Nikiema J., Fauchoux N. and Heitz M. *Production of Biodiesel from Microalgae*, Chemical Engineering and Biotechnological Engineering Department, Université de Sherbrooke [consulté en ligne le 26 septembre 2013]: [http://cdn.intechopen.com/pdfs/33981/InTechProduction\\_of\\_biodiesel\\_from\\_microalgae.pdf](http://cdn.intechopen.com/pdfs/33981/InTechProduction_of_biodiesel_from_microalgae.pdf)

# Annexe 1

(Aperçu de la biodiversité dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent)

Info : Claude Nozères, 2008, affiches téléchargées sur le site du Réseau de Suivi de la Biodiversité Aquatique [en ligne le 26-09-2013] : <http://www.rsba.ca/autres/liens.php>



noms : [www.its.gov](http://www.its.gov) photos: Selma Pereira (Carcinus), Mylène Bourquo (Pagurus), Claude Nozères (2008) claudenozeres@gmail.com

Info : claudenozeres@gmail.com

# Annexe 1(suite)

(Aperçu de la biodiversité dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent)

CRUSTACEA  
DECAPODA  
crevettes  
de l'estuaire et du nord du  
golfe du Saint-Laurent

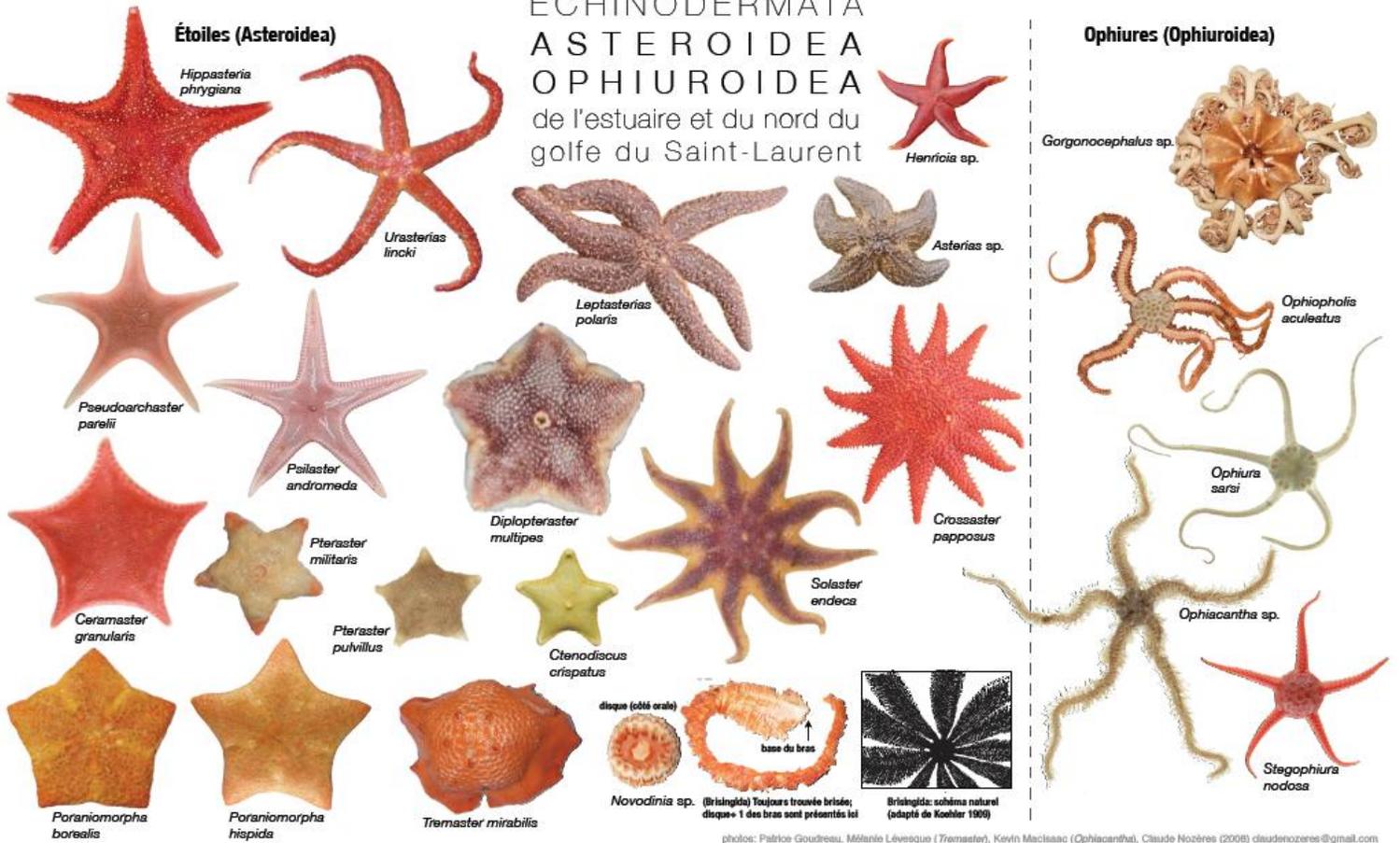


photos: Éric Parent (Aristaeopsis, P. tarda), Claude Nozières (2008) claudenozeres@gmail.com

Info : [claudenozeres@gmail.com](mailto:claudenozeres@gmail.com)

# Annexe 1(suite)

(Aperçu de la biodiversité dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent)



photos: Patrice Goudreau, Milenio Lévesque ( Tremaster), Kevin MacIsaac ( Ophiacantha), Claude Nozères (2008) claudenozeres@gmail.com

Info :claudenozeres@gmail.com

# Annexe 1(suite)

(Aperçu de la biodiversité dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent)

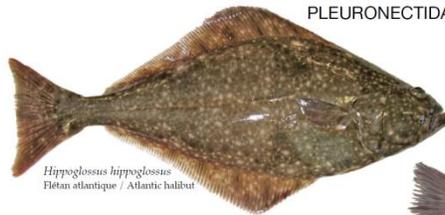
## PLEURONECTIFORMES

Poissons plats du Saint-Laurent  
provenant des missions (2006-2007)



Flatfishes of the St. Lawrence  
as seen on missions (2006-2007)

### PLEURONECTIDAE (oeil côté droit / right-eyed)



*Hippoglossus hippoglossus*  
Flétan atlantique / Atlantic halibut



*Reinhardtius hippoglossoides*  
Flétan du Groenland, turbot / Greenland halibut, turbot



*Hippoglossoides platessoides*  
Plie canadienne / American plaice



*Glyptocephalus cynoglossus*  
Plie grise / Witch flounder



*Limanda ferruginea* ◊  
Limande à queue jaune / Yellowtail flounder  
◊ occasionnelle / occasional



*Pseudopleuronectes americanus* ◊  
Plie rouge / Winter flounder  
◊ côtière / coastal

### SCOPHTHALMIDAE (oeil côté gauche / left-eyed)



*Scophthalmus aquosus* ♦  
Turbot de sable / Windowpane  
♦ rare: sud du golfe / southern Gulf



*Pleuronectes putnami* ◊  
Plie lisse / Smooth flounder  
◊ côtière-estuarienne / coastal-estuarine

photos: Claude Nozères (*Pseudopleuronectes*, *Scophthalmus*; Patrice Goudreau, MPO-Qc.) info: claudenozeres@gmail.com

Info :claudenozeres@gmail.com

Vous pouvez également télécharger le *Guide d'identification des poissons marins de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent et protocoles suivis pour leur échantillonnage lors des relevés par chalut entre 2004 et 2008* [En ligne] :

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/libraries-bibliotheques/toc-tdm/339571-fra.htm>

# Annexe 2

## **Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent**

### **Pourquoi les conditions ne sont pas actuellement en place**

---

Par Danielle Giroux et Sylvain Archambault, Coalition Saint-Laurent, [coalitionstlaurent@me.com](mailto:coalitionstlaurent@me.com)

Le 15 août 2012

Le golfe du Saint-Laurent est encore vierge de toute exploitation d'hydrocarbures. Or, un premier forage exploratoire pourrait être effectué d'ici 2014 à Terre-Neuve, au gisement potentiel Old Harry, situé à seulement 80 km des Îles-de-la-Madeleine. La décision d'implanter ou non cette industrie dans le golfe est un enjeu crucial pour l'avenir des communautés côtières du golfe qui vivent depuis toujours des ressources renouvelables que sont la pêche et le tourisme. Les provinces du golfe, toutes voisines, pourraient subir des impacts environnementaux importants advenant une marée noire. Old Harry n'est que la pointe de l'iceberg puisque plusieurs licences d'exploration sont déjà octroyées dans le golfe.

Quelques faits :

- Le golfe du Saint-Laurent est une petite mer intérieure semi-fermée, riche, fragile, unique, 6 fois plus petite que le golfe du Mexique, qui abrite plus de 2000 espèces, dont de nombreuses espèces en péril.
- Les retombées économiques de la pêche et du tourisme sont de taille
- Des centaines de groupes et des milliers d'individus de tous les secteurs d'activités réclament un moratoire (un temps d'arrêt) sur tous les projets d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Ils estiment que les conditions ne sont pas en place actuellement pour permettre de réaliser des activités d'exploration et d'exploitation dans le golfe de façon sécuritaire. De véritables consultations sont aussi réclamées.

Plusieurs éléments nous démontrent que les conditions ne sont pas réunies pour poursuivre l'exploration des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

## 1. Lacunes dans le cadre réglementaire

- **Les évaluations environnementales pour les levés sismiques et le forage exploratoire étaient déjà insuffisantes, elles sont maintenant inexistantes.** On se rappelle que les forages exploratoires étaient soumis avant 2005 à l'évaluation environnementale du type « étude approfondie » en vertu de la LCÉE. Depuis 2005, après des changements apportés à la loi, le forage exploratoire n'était soumis qu'à un simple « examen préalable », sans consultation approfondie. Aujourd'hui, avec la réforme de la LCÉE, le forage exploratoire et les levés sismiques ne sont même plus soumis à une évaluation environnementale encadrée par la LCÉE (exception faite pour le forage à Old Harry).
- **Les compagnies pétrolières ont un droit de veto et limitent l'accès à l'information.** L'entente Canada-Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures, tout comme pour l'entente Canada-Terre-Neuve, contient une clause qui vient limiter l'accès à l'information (art. 13.2). Selon cette clause, les données ne seront rendues publiques que sur autorisation écrite des propriétaires (les compagnies pétrolières). À Terre-Neuve, les chercheurs Fraser et Ellis (2009) ont fait de nombreuses demandes d'information sur des sujets relatifs à l'environnement. Les demandes furent refusées en vertu d'une clause de confidentialité similaire. Le même scénario risque de se produire avec l'entente Canada-Québec.
- **Malgré le rapport Wells<sup>1</sup>, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers n'a toujours pas connu de refonte en profondeur.** Plusieurs structures administratives dites plus modernes régularisent l'industrie ailleurs dans le monde. On y retrouve, au sein de ces entités administratives, des agences indépendantes qui permettent d'éviter que les décisions relatives à la sécurité des travailleurs, à l'environnement, à l'émission des permis, etc. ne soient en position de conflit d'intérêt. Exemples d'agences modernes : Norvège, Royaume-Unis, Australie, É-U (mise en place suite à la marée noire dans le golfe du Mexique). L'Office de Terre-Neuve possède toujours une structure non réformée. Alors que Terre-Neuve s'est dite ouverte à réaliser ses changements, Ottawa n'a toujours pas passé la commande.
- **Responsabilité civile en cas de déversement limitée à \$ 30 millions<sup>2</sup>.** Si un accident survient en mer, la compagnie doit défrayer les coûts jusqu'à concurrence de \$30 millions, qu'elle soit responsable ou non (responsable : ex. négligence ; non-responsable : ex. tempête, glace, etc.). Rappelons que les derniers estimés des dégâts dans le golfe du Mexique se chiffrent à \$37 milliards. Si les coûts

---

<sup>1</sup> [http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/ohsi/ohsir\\_vol1.pdf](http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/ohsi/ohsir_vol1.pdf)

<sup>2</sup> Ce montant provient de l'article 3e) du Règlement sur la responsabilité en matière d'écoulements ou de débris relatifs au pétrole et au gaz (DORS 87-331). Ce règlement a été adopté en 1987.

dépassent \$30 millions, il faut prouver la négligence de la compagnie en Cour, ce qui est parfois très difficile. En Norvège, au Danemark, en Islande, au Groenland, il n'y a pas de plafond. Les compagnies doivent payer tous les dégâts, qu'elles soient responsables ou non.<sup>3</sup>

## 2. Lacunes technologiques

- **Capacité d'intervention d'un déversement dans le Saint-Laurent limitée à 15 000 tonnes (environ 105 000 barils)<sup>4</sup>.** La capacité d'intervention totale dans le golfe, en cas de catastrophe, est tout à fait inadéquate et la grande majorité des municipalités ne sont pas équipées en conséquence. À titre de comparaison, le déversement du golfe du Mexique a été de plus de 4 900 000 de barils.
- **Capacité de contenir un déversement d'hydrocarbures limitée à environ 10 % de la quantité déversée et ce,<sup>5</sup> dans les meilleures conditions.** Nous savons que les conditions dans le golfe du Saint-Laurent sont souvent difficiles et limiteraient la capacité d'agir avec efficacité en cas de déversement : glace, tempêtes, brouillard, eau froide, etc.

## 3. Impacts importants et étendus d'une marée noire dans le golfe

- **Une marée noire à Old Harry pourrait affecter plusieurs provinces.** Selon un rapport récent d'Environnement Canada<sup>6</sup>, un déversement à Old Harry aurait de fortes probabilités d'atteindre les côtes de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et même des îles de la Madeleine. Des simulations d'un déversement réalisées par la Fondation David Suzuki<sup>7</sup> nous apprennent que les 5 provinces du golfe pourraient subir les impacts d'une marée noire.

## 4. Processus d'évaluation environnementale morcelés dans le golfe : manque de vision globale!

Présentement au Québec, une évaluation environnementale stratégique (ÉES2) se déroule dans la portion québécoise du golfe. Le rapport final est attendu à la fin de l'année 2012. Du côté de Terre-Neuve, l'étude d'impact du projet

---

<sup>3</sup> Lloyds (2012). Arctic Opening : Opportunity and risk in the High North.  
<http://www.lloyds.com/News-and-Insight/Risk-Insight/Reports/Arctic-Report-2012>

<sup>4</sup> Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2) - Rapport d'étude - Version préliminaire, la version complète - 671 pages ([Format PDF, 24,8 Mo](#)), à la page 74.

<sup>5</sup> Selon un responsable des affaires environnementales de l'Office extracôtier Terre-Neuve-Canada, 2004

<sup>6</sup> <http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/corridorresinc/ecommentsosm.pdf>

<sup>7</sup> <http://www.davidsuzuki.org/fr/champs-d'intervention/oceans-et-eau-douce/enjeux-et-recherche/planification-marine-et-conservation/quelles-seraient-les-effets-dun-deversement-de-petrole-dans-le-golfe-du-saint-la/>

de forage de Corridor Ressources à Old Harry se déroule actuellement et une ÉES devrait débiter incessamment. Ce qui fait cruellement défaut est un arrimage de tous ces processus en cours et une étude environnementale complète pour l'ensemble du golfe.

**5. Manque de connaissances scientifiques sur l'état du golfe du Saint-Laurent et sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures.**

- **De nombreuses lacunes dans les connaissances scientifiques** sont ressorties dans la version préliminaire du rapport d'étude de l'évaluation environnementale stratégique dans le golfe (ÉES2) : manque de connaissances sur les mouvements des mammifères marins, les aires de reproduction d'espèces, les effets des levés sismiques, les effets des déversements accidentels en pleine mer, les effets des déversements sur la santé publique, etc.

**6. Coupures de postes dans la recherche liée aux impacts des hydrocarbures**

- **De nombreuses coupures de postes chez Pêches et Océans ciblent directement la recherche sur les impacts de l'industrie des hydrocarbures.** À ce titre, huit postes coupés à l'IML étaient occupés par des chercheurs qui étudiaient l'impact des contaminants sur les écosystèmes et la faune de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Ces experts effectuaient également des recherches sur les hydrocarbures, les déversements pétroliers et les projets d'exploitation d'hydrocarbures dans le Saint-Laurent. Cette situation préoccupe de nombreux scientifiques qui dénoncent ces coupures très ciblées.

**7. Mesures de protection insuffisantes de nos océans**

- **Moins de 1 % des milieux marins protégés.** À l'échelle du Canada, moins de 1 % des milieux marins sont couverts par des aires marines protégées alors que l'objectif mondial est fixé à 10 % pour 2020 et que le Canada est bordé par trois océans.
- **Modifications apportées à la *Loi sur les pêches* qui amène une diminution de la protection d'espèces de poissons et de leur habitat.** Dorénavant, seules les espèces commerciales et leurs habitats bénéficieraient de la protection de la loi.

\*\*\*\*\*

## Réforme de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE)<sup>8</sup>

- **Réforme de la LCÉE : levés sismiques et forage ne sont plus soumis à une évaluation environnementale.** Suite à la réforme de la LCÉE (adoption de C-38), les levés sismiques et les forages exploratoires ne sont plus soumis à une évaluation environnementale en vertu de la LCÉE.
- **Une des exceptions : le projet de forage à Old Harry.** Suite à un arrêté ministériel de Peter Kent, l'étude d'impact du projet de forage à Old Harry se poursuivra selon les anciennes règles de la LCÉE. Motif : parce que le projet « peut entraîner des effets négatifs environnementaux ».

### La Coalition Saint-Laurent

La Coalition Saint-Laurent a comme objectif premier l'obtention d'un moratoire complet sur les activités pétrolières et gazières dans l'ensemble du golfe du Saint-Laurent. Consciente du caractère unique, fragile et complexe du golfe du Saint-Laurent, la Coalition cherche à rallier autour de cette position non seulement les communautés du golfe qui dépendent de la santé de ses écosystèmes, mais la population des cinq provinces côtières.

La Coalition Saint-Laurent regroupe des Premières Nations et des non autochtones, provenant de 80 organismes et associations et 3 800 individus issus de secteurs économiques variés et des 5 provinces côtières du golfe. Le comité d'orientation de la Coalition est composé d'Attention Fragiles, de la Fondation David Suzuki, de Nature Québec et de la Société pour la nature et les parcs du Canada - section Québec (SNAP Québec).

La Coalition Saint-Laurent a développé depuis deux ans une expertise unique sur les hydrocarbures extracôtiers dans le golfe du Saint-Laurent. Au fil du temps, nous sommes devenus un interlocuteur crédible et sommes régulièrement sollicités par les médias, politiciens, conseillers politiques et associations diverses afin de les informer sur l'évolution de ce dossier complexe.

[coalitionstlaurent@me.com](mailto:coalitionstlaurent@me.com) / <http://www.coalitionstlaurent.ca/>



---

<sup>8</sup> La Coalition Saint-Laurent a produit un [document synthèse](#) sur l'impact de la LCÉE 2012 sur les évaluations environnementales en cours dans le golfe du Saint-Laurent.

## Questions et préoccupations pour les consultations publiques

### 1) Problèmes avec le processus

1. Est-ce que la firme de génie-conseil AMEC est un tiers objectif pour mener l'ÉES à Terre-Neuve? Ont-ils quelque chose à gagner avec le développement des hydrocarbures dans le golfe? Le site internet de la société déclare «Nous avons des relations à long terme avec plusieurs compagnies pétrolières et gazières nationales et internationales. » Il est juste de se demander si la société n'a rien à gagner d'une procédure d'exploitation du pétrole dans le golfe.

2. Pourquoi un si bref délai d'avis pour les consultations à Terre-Neuve? L'avis a été donné le 21 septembre pour des séances publiques commençant le 30 septembre, offrant un préavis de seulement cinq jours ouvrables.

Le temps de préparation est essentiel étant donné la vaste documentation technique que les citoyens pourraient vouloir examiner. L'ÉES de 2005 est de 350 pages et la mise à jour de 2007 contient un autre 60 pages. De plus, elles n'ont pas été traduites en français, la langue de nombreuses personnes touchées. Et en ce moment il n'y a pas de synthèse disponible plus accessible aux membres de la communauté.

Le niveau d'information et de compréhension est très faible, voire inexistant dans certaines communautés - la plupart des gens ne sont même pas conscients de ce qu'est une ÉES ou où trouver les documents pertinents. Les contacts locaux qui ont parlé aux travailleurs de la pêche ont entendu dire qu'ils n'ont aucune connaissance du processus. Pourtant, ce sont eux qui ont potentiellement le plus à perdre.

3. Pourquoi n'y a-t-il qu'une ville visitée par province, au NB, NÉ, ÎPÉ, connaissant le vaste territoire de ces provinces?

4. Comment les réunions ont-elles été publicisées? Quels efforts ont été faits pour faire parvenir l'information au plus de gens possible? Y avait-il une campagne d'information complète diffusée à la radio, dans les journaux, sur internet ou à la télé? Quelles ont été les intervenants de la communauté qui ont été contactés (économiques, sociaux, Premières Nations, environnement, recherche et les autres groupes)?

Nous avons appris l'existence de séances sur invitation, en après-midi. Qui étaient invités à ces séances? Avez-vous pris soin de convier tous les groupes d'intérêts et ce, avec un préavis raisonnable?

5. Le budget est-il suffisant? Au Québec, un budget de 7 millions de dollars est alloué à l'ÉES sur le gaz de schiste. L'ÉES 2 sur la portion Québécoise du golfe du Saint-Laurent disposait d'un budget de 750 000 dollars. En comparaison, à notre connaissance, l'ÉES de

l'Ouest de Terre-Neuve a accès à seulement 200 000 dollars, mais il implique malgré tout une consultation dans 5 provinces (plutôt qu'une seule comme c'est le cas au Québec). Ce budget nous apparaît bien peu...

6. Est-il juste pour les autres provinces qu'une province prenne la décision de faire de l'exploration pétrolière et gazière qui aura un impact sur ces autres provinces sans la collaboration de ces autres gouvernements provinciaux?

7. Est-ce possible qu'une demande pour un moratoire sur les activités pétrolières et gazières faite par les populations locales dans une région soit respectée? Les consultants sont-ils ouverts à arriver à cette conclusion, si les membres de la communauté l'exigent? Si c'est ce que les gens veulent, les consultants le prendront-ils en considération? Comment les observations du public ont-ils un impact sur le résultat de ce processus?

8. Est-ce que ce processus permet vraiment une discussion sur « si » le développement du pétrole et du gaz devait se produire? Ou est-ce déjà une certitude que l'exploitation pétrolière et gazière va se produire et nous ne pouvons seulement débattre que du « comment se sera fait »? Les communautés doivent avoir le choix de dire oui ou non - les collectivités doivent donner leur consentement. Est-ce vraiment un processus d'écoute des gens pour mettre en œuvre ce qu'ils disent, ou est-ce déjà un «fait accompli» et le processus de l'ÉES n'est seulement qu'une étape réglementaire par laquelle l'Office de Terre-Neuve doit passer avant d'aller de décider de l'octroi ou non des permis?

9. Est-ce que l'Office de Terre-Neuve s'engage à ne pas délivrer de nouveaux permis, à ne pas permettre de nouveaux projets d'exploration et d'exploitation jusqu'à ce que l'ÉES soit complétée? La base de l'ÉES est d'étudier les effets environnementaux des plans de développement pour assurer « l'intégration des considérations environnementales dès les premières étapes de la planification des programmes. » (P. 3 de la mise à jour de l'ÉES du 21 février 2012). Nous savons qu'une ÉES peut conduire à un moratoire. Permettre à des projets d'aller de l'avant alors que l'ÉES est en cours d'exécution va à l'encontre de l'esprit de l'ÉES. Par exemple, un vaste [programme d'exploration sismique](#) (couvrant 1014 km<sup>2</sup>, à 15-35 km de la côte, pouvant commencer cet automne, pouvant durer 54 jours) est actuellement en cours d'étude d'impact par l'Office de Terre-Neuve. Ceci est totalement incohérent avec l'ÉES en cours.

En outre, l'Office a continué de lancer des appels de candidatures, l'étape initiale de l'exploitation du pétrole, alors que l'ÉES est en cours.

10. Est-ce que l'Office s'engage à tenir des évaluations environnementales formelles et complètes (incluant des consultations publiques) sur les futurs projets d'exploration (levés sismiques et forage exploratoire)? Est-ce que l'Office choisira de remplir le vide laissé par le gouvernement fédéral qui a récemment abrogé la nécessité de ces évaluations

environnementales (modifications à la Loi canadienne sur les évaluations environnementales)?

11. Comment l'ÉES de Terre-Neuve sera incorporé à l'ÉES2 en cours au Québec (et vice-versa), dont le rapport est attendu en décembre 2012? À ce jour, aucune analyse environnementale ne couvre l'ensemble du golfe, ce qui est incompatible avec sa réalité biologique.

12. Est-ce que l'Office s'engage à une transparence totale et complète sur les impacts environnementaux et le suivi environnemental de l'industrie pétrolière et gazière À TN?

13. Est-il approprié pour cette ÉES de ne couvrir que la zone limitée qui est indiquée tout le long de la côte ouest de Terre-Neuve? Le golfe est un plan d'eau qui ne peut être divisé en cinq provinces. Les effets de l'exploration et de l'exploitation (ex. : déversements de pétrole) vont franchir les frontières invisibles du golfe. L'ÉES devrait prendre en considération les impacts cumulatifs des activités pétrolières et gazières sur l'ensemble du golfe.

14. Des normes devraient être mises en place pour encadrer la décision finale sur l'opportunité d'autoriser ou non des activités en mer dans une zone déterminée.

## **2) Risques**

1. Le MPO a établi que la valeur de la pêche commerciale dans le golfe du Saint-Laurent est de 1,5 milliards de dollars par année. Comme nous l'avons appris dans les cas de grandes marées noires, l'industrie pétrolière peut conduire à des zones de fermeture de pêche et ruiner la réputation pour des années à venir de l'industrie de la pêche et du tourisme. Comment Terre-Neuve peut-elle offrir des garanties réelles que cela n'arrive pas aux provinces voisines?

2. Quels sont les risques que l'industrie pétrolière et gazière fait peser sur le secteur du tourisme, en particulier pour le Parc national de Gros Morne, un site classé patrimoine mondial par l'UNESCO? Un rapport de la SNAP a dernièrement signalé que le secteur du tourisme est celui qui génère le plus de revenus dans la région, 35 millions de dollars par an, employant 1 300 personnes. L'exploitation pétrolière au large des côtes et dans les communautés au sein du parc aura un impact négatif sur le tourisme - les visiteurs viennent dans cette région pour en apprécier la beauté naturelle. Les déversements de pétrole tiendraient donc les visiteurs à l'écart. (Chaque province peut mettre en valeur ses sites d'intérêt et à valeur écologique qui seraient menacés par une marée noire).

3. Si un accident majeur se produisait, qui paierait le coût total? Les règlements actuels stipulent que le coût de la responsabilité est plafonné à 30 millions de dollars - mais le

coût du déversement dans le golfe du Mexique s'est chiffré à plus de 30 milliards à ce jour. Et dans d'autres cas, le public concerné a vu les compagnies pétrolières mener des batailles avec les gouvernements pour éviter de payer les compensations au fil des décennies. Est-ce que les petites communautés devront se battre contre les grandes compagnies pétrolières sur des décennies pour arriver à une solution, comme dans le cas de l'Exxon Valdez en Alaska?

4. Comment les communautés seront indemnisées pour la charge des infrastructures et la baisse de la qualité de vie associée au pétrole et au gaz? Les compagnies pétrolières et les gouvernements pour l'exploitation mettent souvent l'accent sur les avantages économiques du pétrole et du gaz, mais en réalité, sur la base mondiale, les preuves historiques montrent plutôt que les communautés où le pétrole est extrait sont hypothéquées à long terme (au niveau de l'économie, de la santé et des coûts environnementaux). Les communautés profitent rarement des avantages - la richesse s'accumule surtout pour les entreprises étrangères, ou pour les administrations centrales qui ne dépensent pas l'argent à bon escient ou de façon équitable.

5. Avons-nous la capacité de répondre aux incidents de déversements importants dans le golfe? Nous savons que la capacité actuelle d'intervention est limitée à 15 000 tonnes, ce qui est insuffisant pour contrer un déversement d'envergure.

6. Quel sera l'impact de l'exploration (levés sismiques et forage exploratoire) et de l'exploitation pétrolière et gazière dans le golfe sur la possibilité de récupération des composantes de l'écosystème déjà gravement fragilisées (par exemple sur le rétablissement de la morue) et de nombreuses autres espèces en péril?

7. Il y a un grand besoin d'aires marines protégées - moins de 1% du milieu marin canadien sont des zones protégées. Est-ce que la mise en place de vastes aires marines protégées pourrait être une conclusion, un constat de ce processus d'ÉEES?

8. Le groupe de travail (working group) n'a pas de représentants de groupes environnementaux, d'universitaires indépendants ou des Premières nations. La présence de ces acteurs importants est essentielle. Sans leur présence, le processus n'est pas exhaustif. Cela devrait être corrigé dès que possible - puisque cela sape la crédibilité du processus.

### **3) Lacunes**

1. Les scientifiques ont besoin de temps pour examiner les documents de l'ÉEES et procéder à leur analyse indépendante. Ceci est crucial dans un processus d'ÉEES. Mais souvent, ils n'ont pas le temps de faire ce travail étant donné les courts délais. Est-ce que

du temps y sera accordé pendant que le processus se poursuit, par exemple, après le draft 2 du projet de l'ÉES? Est-ce qu'une révision par les pairs est prévu dans le processus? Est-ce que des scientifiques indépendants seront invités à réviser le rapport?

2. AMEC produira-t-elle des données de référence complètes sur toutes les espèces clés du golfe (incluant les zones territoriales hors Terre-Neuve)? Est-ce que AMEC présentera un portrait complet et scientifique des impacts de l'exploration sismique? Les scientifiques indépendants ont indiqué qu'il y avait beaucoup d'incertitudes, par exemple à propos de la migration des espèces, des impacts sismiques, des impacts des changements climatiques. Comment cette incertitude sera-t-elle gérée dans le rapport? Avec l'écosystème du golfe qui est en train de changer en réponse aux changements climatique – Le gouvernement prendra-t-elle une décision sur le développement dans le golfe compte tenu de tout cela? Il est nécessaire de poursuivre les recherches.

Les récentes mesures du gouvernement fédéral semblent paver la voie à l'industrie : coupures majeures de postes clés au MPO (dont de nombreux toxicologues qui étudiaient le golfe), modification apportées à la loi sur les Pêches qui protège dorénavant seulement les espèces à valeur commerciale, modifications apportées à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (levés sismiques et forage exploratoire ne sont plus soumis au processus d'évaluation en vertu de la Loi).

3. Est-ce que les études scientifiques ont été effectuées par les chercheurs qui n'ont pas été payées par l'industrie?

4. Les principaux aspects à prendre en considérations et devant être intégralement documentés par l'ÉES, comprennent notamment :

- L'insuffisance des capacités d'intervention dans le golfe;
- Les dispersants et leur toxicité, les techniques de combustion;
- Les rejets de routine et leur toxicité (eaux produites, boues de forage, etc.)
- Les pires scénarios devraient être pris en considération en tout temps et être mieux décrits.

### **Une question globale**

Sommes-nous encore sur la bonne voie, compte tenu des implications mondiales sur le changement climatique, de l'extraction du pétrole, du développement et de la consommation? Plutôt que de concentrer autant d'attention, d'énergie, d'expertise et d'argent sur le développement de l'industrie pétrolière et gazière, ne devrions-nous pas contribuer à la nouvelle économie énergétique? Les combustibles fossiles sont vraiment

les «fossiles» de l'économie - ils sont archaïques. La priorité ne devient-elle pas la promotion durable des énergies renouvelables tout en réduisant considérablement la consommation?

Les endroits qui adoptent ces principes connaîtront à long terme la stabilité économique et la santé des collectivités.